

Direction générale
des Territoires
et de la Mer

Direction de l'Environnement
de l'Agriculture
de l'Alimentation
et de la Forêt

Secrétariat de la CDPENAF

Dossier suivi par : philippe-denis.belangere@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 05 94 29 63 16 – Télécopie : 05 94 29 63 63

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Avis rendu par la CDPENAF du 14 septembre 2021

Nature de la demande : Permis de construire : **PC n° 973 306 21 20024**

Objet de la demande : Construction d'un parc solaire photovoltaïque

Situé sur la commune de Mana, lieu-dit : « Laussat »

Déposée par : **ALBIOMA SOLAIRE ORGANABO**, représenté par Nicolas BOURDEREAU
de FONTENAY

Date de dépôt en mairie : 30/09/2020

Date de saisine de la CDPENAF : 17/08/2021

Éléments d'instruction

- Terrain situé en zone A du PLU de Mana, dont le règlement précise : *L'installation d'une centrale solaire peut être autorisée sous 3 critères : l'installation doit être compatible avec la vocation agricole de la zone, l'installation ne doit pas porter atteinte aux paysages, l'installation doit satisfaire un besoin collectif.*

- Potentiel agro-pédo (IRD) : non concerné

- Implantation du projet sur la parcelle : AZ 58 d'une superficie de 70 ha 90 a 46 ca

- Cadastre 2020 : M BENTH/ALBERIC YOLANDE - PROPRIETAIRE

- Emprise au sol du projet : 32 ha de PV, 4300 m² locaux techniques, 2 hangars agricoles de 200m² chacun, un bâtiment administratif de 575 m² (R+1)

- ZNIEFF : Forêt d'Organabo (type 2)

- Déclaration de surface (PAC) :

- Caractère professionnel du demandeur : 7112B (ingénierie, études techniques)

- Lien de nécessité entre le projet et l'exploitation agricole : néant

La CDPENAF émet un avis favorable avec 7 voix pour et 2 abstentions pour la demande de permis de construire n° PC n° 973 306 21 20024 déposée par ALBIOMA SOLAIRE ORGANABO. L'avis favorable est motivé par les moyens prévus pour le développement de l'atelier bovin existant, ainsi que par le suivi expérimental affiché qui permettra d'acquérir de la connaissance sur ce type de projet mêlant élevage et énergie photovoltaïque. Les membres de la commission insistent donc sur la mise en place d'un suivi de l'activité agricole (état des parcelles, interaction bétail/PV, interaction éleveur/industriel et de l'évolution de l'environnement des prairies au regard des enjeux sur un potentiel caractère envahissant d'espèces exotiques. Les données issues de ce suivi doivent être accessibles. A ces fins, il est également demandé la mise en place d'un comité technique associant au minimum la Chambre d'agriculture de Guyane et les organismes de recherche partenaires, la DGTM et le service chargé des questions agricoles à la CTG. Comme précisé dans le projet, les membres de la CDPENAF insistent sur le phasage de l'installation des 3 périmètres PV correspondant aux 3 unités



Pour le Préfet,
La Chef du service de l'Economie Agricole
et de la Forêt

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "G. BERNARD".

Gwladys BERNARD